

2008



PLAN D'ACTION  
CONTRÔLE ROUTIER QUÉBEC



2 0 • 0 8

PLAN D'ACTION  
CONTRÔLE ROUTIER QUÉBEC

Des copies supplémentaires du présent document sont disponibles aux adresses suivantes :

Contrôle routier Québec  
Direction de la planification et de l'assurance qualité  
Société de l'assurance automobile du Québec  
C. P. 19600  
333, boulevard Jean-Lesage, E-M-3  
Québec (Québec) G1K 8J6

Internet : [www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)

Édité par la Direction des communications  
Société de l'assurance automobile du Québec

Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2008

Dans ce document, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

## MOT DU VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL – CONTRÔLE ROUTIER

C'est avec fierté que je vous présente le Plan d'action 2008 de Contrôle routier Québec. Plusieurs défis ont été relevés avec brio au cours de l'année 2007 et nous comptons poursuivre notre lancée. Nous nous sommes donc fixés de nouvelles cibles, ambitieuses et réalisables. Afin de s'ajuster au contexte en perpétuelle évolution, de nouveaux objectifs prennent également naissance en 2008.

Ce plan se veut la continuité du plan d'action 2007 de Contrôle routier Québec. Il s'inscrit également aux enjeux et orientations de la Planification stratégique 2006-2010 de la Société de l'assurance automobile du Québec. Par la réalisation de nos objectifs, nous jouons un rôle important à l'atteinte des résultats visés par la Société.

Au cours de la prochaine année, nous prévoyons, pour ne nommer que quelques actions, mettre en place la quatrième table de concertation régionale en contrôle routier et sécurité routière dans la région de Chaudière-Appalaches, déployer le Rapport d'intervention sur route (RIR) dans toutes les régions du Québec, poursuivre les travaux de l'organisation du travail et procéder à l'inauguration officielle du poste de contrôle de Saint-Bernard-de-Lacolle utilisant une nouvelle technologie, les systèmes de transport intelligents.

Bien que l'Année de la sécurité routière soit terminée, notre plan d'action inclut des objectifs qui assurent la poursuite des actions menées en 2007 pour réduire le nombre de victimes de la route, notamment par la tenue d'opérations spéciales. Pour Contrôle routier Québec, cette préoccupation demeure à la une.

De plus, je tiens à souligner que ce plan a été élaboré en concert avec le comité consultatif, soit les principaux acteurs de l'industrie du transport routier, et l'ensemble des gestionnaires de Contrôle routier Québec.

Finalement, j'adresse un dernier clin d'œil au professionnalisme et au dynamisme de tous nos employés. Avec leur précieuse collaboration, nous parviendrons, une fois de plus, à réaliser nos objectifs.

Le vice-président et directeur général – Contrôle routier par intérim

John Harbour

# ● TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. CONTRÔLE ROUTIER QUÉBEC	6
1.1. Profil de l'agence	6
1.2. Clientèle	6
1.3. Partenaires	7
1.4. Produits et services	7
1.5. Valeurs	8
1.6. Organisation administrative	9
2. CONTEXTE ET AXES D'INTERVENTION	11
2.1. Amélioration de la sécurité routière	11
2.2. Optimisation des façons de faire et de la performance organisationnelle	11
2.2.1. <i>Liens entre le Contrôle routier Québec et l'industrie du transport routier</i>	11
2.2.2. <i>Rationalisation de l'effectif et équilibre financier</i>	12
2.3. Respect et mobilisation du personnel	12
3. PLAN D'ACTION	13
3.1. Présentation des orientations, des objectifs et des cibles du Plan d'action	13
3.2. Facteurs de contingence	20
4. SUIVI DES RÉSULTATS ET REDDITION DE COMPTES	21
4.1. Suivi des résultats	21
4.2. Reddition de comptes	21
ANNEXE	22

## ● INTRODUCTION

Le Plan d'action 2008 de l'agence gouvernementale Contrôle routier Québec s'inscrit dans la continuité des objectifs établis dans son plan d'action 2007, tout en s'harmonisant avec les orientations de la Planification stratégique de la Société de l'assurance automobile du Québec 2006-2010.

Par souci de transparence et conformément à l'obligation de rendre compte de ses activités en tant qu'agence gouvernementale, Contrôle routier Québec produit trois documents qu'il rend publics, soit son plan d'action annuel, son rapport annuel de gestion et la Convention de performance et d'imputabilité.

Pour réaliser les activités prévues et atteindre les objectifs inscrits dans son plan d'action 2008, l'agence travaille en étroite collaboration avec son personnel et ses partenaires, soit le ministère des Transports du Québec (MTQ), le ministère du Revenu du Québec (MRQ), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la Commission des transports du Québec (CTQ), la Sûreté du Québec (SQ) et les services municipaux de police.

# 1 • CONTRÔLE ROUTIER QUÉBEC

## 1.1. Profil de l'agence

Contrôle routier Québec est une agence qui relève de la Société de l'assurance automobile du Québec, qui relève elle-même du ministre des Transports du Québec. La responsabilité de l'agence consiste à contrôler le transport routier des personnes et des biens au Québec. Son mandat est principalement de s'assurer que, sur la route et en entreprise, l'application de la réglementation afférente au transport de personnes et de biens est respectée sur l'ensemble du territoire québécois par les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, ainsi que par les autres acteurs visés de l'industrie du transport routier (expéditeurs, courtiers en transport) et les chauffeurs de taxi. Les actions de l'agence ont pour objectif d'accroître la conformité des véhicules et la sécurité des usagers de la route. L'application de certaines des dispositions des lois énumérées ci-dessous et de leurs règlements relève ainsi de l'agence :

- Code de la sécurité routière (LRQ, c. C-24.2);
- Code criminel (LRC, 1985, c. C-46);
- Code de procédure pénale (LRQ, c. C-25.1);
- Loi sur les transports (LRQ, c. T-12);
- Loi concernant les services de transport par taxi (LRQ, c. S-6.01);
- Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds (LRQ, c. P-30.3);
- Loi concernant la taxe sur les carburants (LRQ, c. T-1);
- Loi réglementant certaines drogues et autres substances (1996, c. 19);
- Loi sur les transports routiers (LRC [1985], c. 29 [3<sup>e</sup> suppl.]<sup>1</sup>);
- Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, c. Q-2).

De plus, la Société a confié à l'agence des mandats supplémentaires, soit d'assurer le maintien, le suivi et le contrôle du Programme d'entretien préventif (PEP) et du Programme de vérification mécanique obligatoire (PVMO).

Contrôle routier Québec exécute son mandat en collaboration et en complémentarité avec la Sûreté du Québec et les divers services policiers municipaux.

De telles responsabilités contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux suivants en matière de contrôle du transport routier de personnes et de biens, ainsi que de sécurité routière :

- améliorer la sécurité des usagers de la route;
- assurer la protection du réseau routier québécois;
- veiller à maintenir l'équité concurrentielle entre les propriétaires et les exploitants de véhicules lourds.

Dans le but d'améliorer constamment les pratiques de l'agence sur le terrain, un comité consultatif, formé des principaux acteurs de l'industrie du transport routier, formule des avis concernant la vision, les orientations, les objectifs et les indicateurs de performance de l'agence.

## 1.2. Clientèle

La clientèle de Contrôle routier Québec se compose d'un ensemble de personnes qui tirent avantage de l'application des lois et des règlements visant la sécurité du transport de personnes et de biens. Outre les citoyens, des organismes bénéficient, par l'action de l'agence, d'une sécurité accrue sur les routes, soit :

1. Il s'agit du titre abrégé de la loi. Le titre complet se lit : Loi concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales (Loi de 1987 sur les transports routiers).

- l'industrie du transport (notamment les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, ainsi que les associations de transport routier);
- les entreprises qui utilisent les services de transport routier (les tiers, dont les expéditeurs);
- les municipalités.

### 1.3. Partenaires

Le gouvernement, par l'intermédiaire de la Société, confie des mandats à l'agence, qui répond aux besoins de ses partenaires, soit :

- le ministère des Transports du Québec (MTQ);
- le ministère du Revenu du Québec (MRQ);
- la Commission des transports du Québec (CTQ);
- le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- la Sûreté du Québec (SQ) et les services municipaux de police.

L'agence peut aussi compter sur un autre partenaire important : la Vice-présidence à la sécurité routière de la Société.

### 1.4. Produits et services

Au moyen d'interventions sur la route et en entreprise, Contrôle routier Québec s'assure que les véhicules qui effectuent du transport de personnes et de biens sont en bon état mécanique, qu'ils sont équipés des systèmes d'arrimage nécessaires et qu'ils respectent les normes relatives aux charges et aux dimensions. L'agence veille aussi à ce que les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules

lourds se conforment aux lois et aux règlements qui les régissent, notamment en matière de sécurité routière et de protection du réseau routier, ainsi que d'environnement (matières dangereuses, heures de conduite, émissions polluantes, droit de circuler, permis spéciaux, etc.). L'agence s'assure également de répondre aux besoins de sa clientèle et aux préoccupations en matière de sécurité routière. Par ses produits et services, elle assure à tous les transporteurs un traitement équitable.

L'agence fournit les différents services<sup>2</sup> brièvement décrits ci-dessous.

**Le contrôle sur route** consiste principalement à effectuer des activités régulières de patrouille et de contrôle en site fixe, à partir d'une stratégie opérationnelle qui se résume de la manière suivante : cibler les mouvements de transport de personnes et de biens susceptibles d'être non conformes à la réglementation. De plus, un cadre de référence est utilisé pour organiser différentes opérations spéciales qui sont de trois types : les opérations ciblant la non-conformité, les études de la conformité ainsi que les opérations de sensibilisation.

Les principaux produits qui se rattachent au contrôle sur route sont : le rapport d'infraction général (RIG), le constat d'infraction (CST), le certificat de vérification mécanique (CVM), le certificat d'immatriculation temporaire, le certificat restreint (délivré en vertu de la Loi concernant la taxe sur les carburants) et le rapport d'intervention sur route (RIR).

2. Pour connaître en détail les produits qui se rapportent à chacun de ces services, voir l'annexe.

**Le contrôle en entreprise** est effectué à partir d'une stratégie opérationnelle qui cible les entreprises de transport de personnes et de biens, de même que les mandataires en vérification mécanique susceptibles d'être non conformes. Cette stratégie comprend plusieurs critères, notamment; les plaintes, les dénonciations, les signalements des contrôleurs routiers sur route, les dossiers de comportement des propriétaires et exploitants de véhicules lourds tenus par la Société en vertu de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds.

Les principaux produits qui se rattachent au contrôle en entreprise sont : le rapport d'infraction général en entreprise (RIGE), le certificat de vérification mécanique (CVM) et le rapport d'inspection en entreprise (RIE).

**La mise en œuvre du programme de qualité encadrant le Programme de vérification mécanique obligatoire (PVMO)** consiste, avec la collaboration des partenaires de la Société, à former le personnel des mandataires en vérification mécanique, à fournir un soutien téléphonique concernant l'application des normes réglementaires et des règles administratives. À l'aide des contrôles sur route et en entreprise, Contrôle routier Québec vérifie et collige des informations concernant la qualité des produits et services des mandataires et veille au respect de leurs obligations contractuelles.

Les principaux produits qui se rattachent à ce mandat sont : le *Guide du mandataire*, les bulletins techniques et l'application « SAAQ-clic » pour rédiger les certificats de vérification mécanique (CVM).

**La mise en œuvre du programme de qualité encadrant le Programme d'entretien préventif (PEP)** consiste à donner de l'information et du soutien aux propriétaires de véhicules concernant les normes réglementaires et la façon de faire reconnaître leur PEP. Lorsque Contrôle routier Québec étudie une demande, il vérifie les dossiers d'entretien préventif et l'état mécanique des véhicules. Si les programmes des entreprises répondent aux normes, il reconnaît le programme et exempte l'entreprise des vérifications mécaniques périodiques chez les mandataires. À l'aide des contrôles sur route et en entreprise, il veille au respect des normes d'entretien préventif.

Les principaux produits qui se rattachent à ce mandat sont : le *Guide du participant* PEP et les formulaires pour remplir une demande.

**Les tables de concertation régionale en contrôle routier et en sécurité routière** ont pour objectif de réunir les partenaires gouvernementaux et municipaux ainsi que ceux de l'industrie du transport de personnes et de biens afin de développer, dans une approche fondée sur la concertation, une compréhension commune des préoccupations en matière de sécurité routière et de convenir ensemble de solutions adaptées aux réalités régionales.

**La prévention et sensibilisation en matière de sécurité routière** consiste à mettre à la disposition des partenaires et de la clientèle de Contrôle routier Québec un ensemble de moyens pour faire connaître la réglementation et les façons de s'y conformer : programme de formation, conférences, ateliers, séances d'information, journées portes ouvertes, publications, textes dans les médias spécialisés, entrevues dans les médias, etc.

## 1.5. Valeurs

L'agence adhère aux trois valeurs organisationnelles de la Société<sup>3</sup>, soit la rigueur, la cohérence et le respect, pour guider chacun des membres de son personnel dans sa prise de décision et dans ses relations professionnelles.

### Rigueur

Chacun s'assure de rendre les services ou de livrer les produits attendus avec professionnalisme et intégrité. Chaque personne est responsable de produire des résultats de qualité au meilleur coût tout en étant équitable envers la clientèle.

### Cohérence

Les actions et gestes posés sont en concordance avec les engagements pris et les messages communiqués. Chacun exerce ses responsabilités et fait ses choix en se souciant de leur impact sur l'organisation et sur la population.

3. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC, *Plan stratégique 2006-2010*, Québec, SAAQ, 2006, p.14.

## **Respect**

Chacun est responsable de créer et de maintenir la confiance avec la population, les partenaires et ses collègues. Chaque personne fait preuve de transparence, d'écoute, de reconnaissance et d'ouverture à la différence.

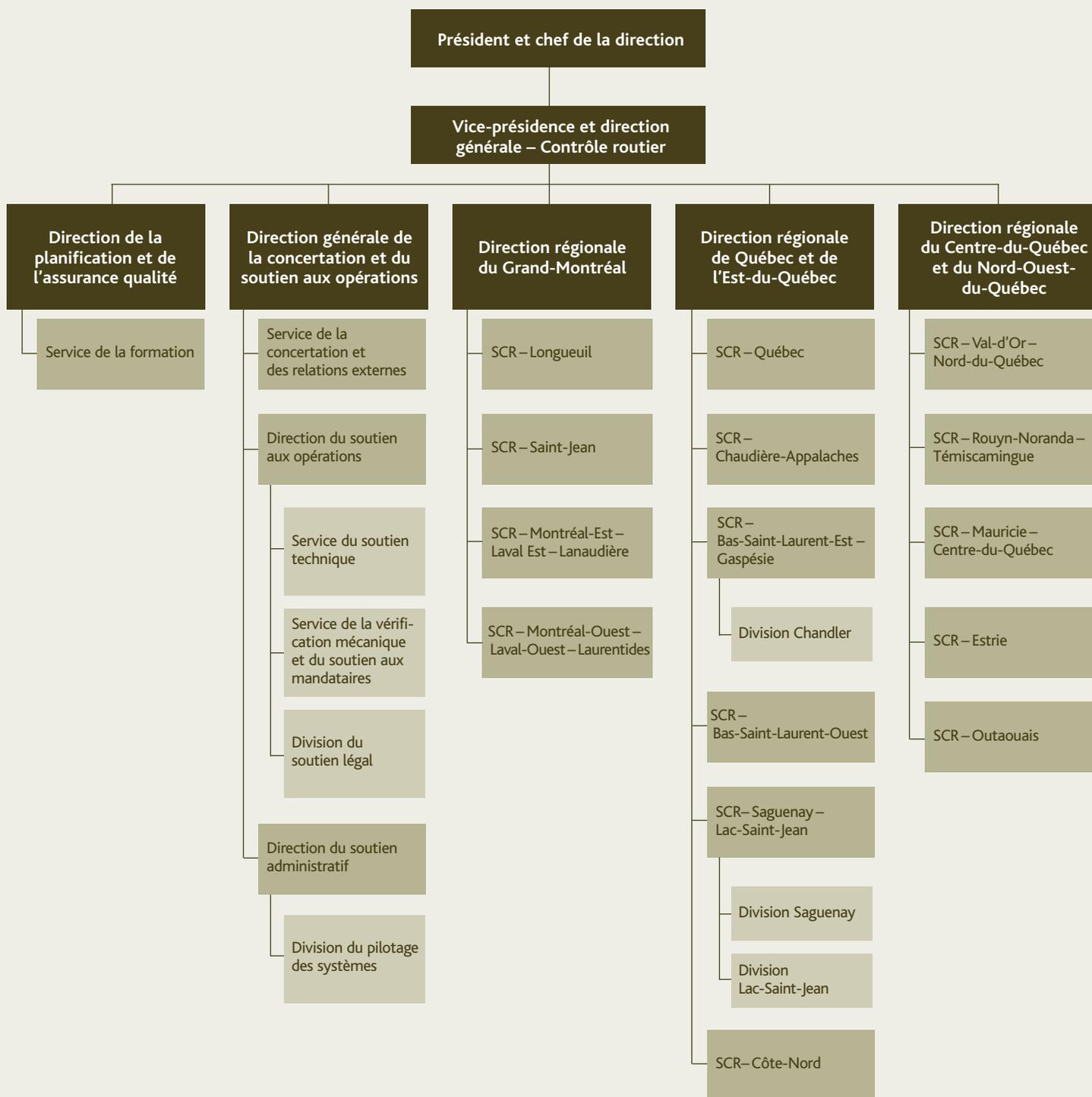
### **1.6. Organisation administrative**

Afin de fournir des produits et services avec un maximum d'efficacité, Contrôle routier Québec se compose de cinq directions qui relèvent du vice-président et directeur général - Contrôle routier de la Société :

- Direction de la planification et de l'assurance qualité;
- Direction générale de la concertation et du soutien aux opérations;
- Direction régionale du Grand-Montréal;
- Direction régionale du Québec et de l'Est-du-Québec;
- Direction régionale du Centre-du-Québec et du Nord-Ouest-du-Québec.

# L'ORGANIGRAMME

au 31 décembre 2007



## 2 ● CONTEXTE ET AXES D'INTERVENTION

Devant une tendance à la hausse du bilan routier et la nécessité d'offrir encore plus de services appropriés et de qualité malgré des ressources restreintes, Contrôle routier Québec fait siens les axes d'intervention suivants qui guideront ses actions tout au long de l'année 2008 :

- l'amélioration de la sécurité routière;
- l'optimisation des façons de faire et de la performance organisationnelle;
- le respect et la mobilisation de son personnel.

### 2.1. Amélioration de la sécurité routière

L'amélioration de la sécurité routière a toujours été un enjeu important pour Contrôle routier Québec, au même titre que pour la Société. En effet, l'agence s'est affairée, depuis sa création, à assurer la sécurité des usagers de la route par le contrôle d'un nombre grandissant de véhicules lourds sur les routes du Québec.

Comme le souligne la Société dans son plan stratégique 2006-2010, s'il y a eu, de 1978 à 2001, une réduction du nombre de victimes de la route, on assiste, depuis ce temps, à une détérioration de l'ensemble du bilan routier. Pour relever le défi qui consiste à inverser la tendance à la hausse du bilan routier, le ministre des Transports du Québec a décidé de réunir à la Table québécoise de la sécurité routière différents partenaires, dont Contrôle routier Québec, et de rechercher les mesures les plus innovatrices à mettre en place pour réduire le nombre de victimes de la route.

Contrôle routier Québec adhère sans conteste à cet enjeu qui consiste à améliorer de façon notable la sécurité routière au Québec. En ce sens, il entend optimiser ses interventions sur la route et en entreprise.

### 2.2. Optimisation des façons de faire et de la performance organisationnelle

#### 2.2.1. Liens entre Contrôle routier Québec et l'industrie du transport routier

Contrôle routier Québec travaille particulièrement avec l'industrie du transport routier à l'application des normes de sécurité routière et de protection du réseau routier, ainsi que de certaines normes environnementales. Ce secteur d'activité est très diversifié, tant par le type et la taille des entreprises qui l'occupent que par les différentes régions desservies. Parmi les 56 000 transporteurs circulant au Québec, un peu plus de 49 000 possèdent ou exploitent des véhicules lourds immatriculés au Québec.

Pour adapter les interventions de contrôle selon les particularités du transport routier et partager les préoccupations de chacun, un comité consultatif, composé d'associations de l'industrie notamment, a été formé en 2001. De plus, pour discuter des problématiques et des réalités régionales, trois tables de concertation régionale ont été mises en place. Une quatrième table sera créée en 2008. Dans le même sens, le travail de promotion du rôle des contrôleurs routiers et l'amélioration continue de la connaissance de leur clientèle devront se poursuivre tout au long de l'année 2008. Enfin, l'agence entend faire connaître et reconnaître son rôle d'acteur de première ligne en matière de sécurité routière auprès de ses partenaires et de sa clientèle principale qui oeuvre dans le domaine du transport routier de personnes et de biens, et ce, par sa présence à l'occasion de certains événements et l'organisation de journées portes ouvertes.

En 2008, plusieurs modifications législatives régissant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds entreront en vigueur. Ces règlements sont complexes et leur application exige que de la formation ou, du moins, de l'information soit donnée aux contrôleurs routiers et à la clientèle de l'agence pour mieux gérer la conformité de leurs activités avec les nouvelles normes.

### *2.2.2. Rationalisation de l'effectif et équilibre financier*

L'orientation gouvernementale en vue de réduire l'effectif de l'État et d'assurer l'équilibre financier entraîne, notamment pour l'ensemble de la Société, une diminution de 10 p. 100 de son effectif, comme cela est indiqué dans son plan stratégique 2006-2010. De son côté, Contrôle routier Québec devra également rationaliser les ressources au sein de son organisation. Toutefois, devant les exigences liées à l'offre de services et de produits appropriés et de qualité, il entend maximiser ses standards de qualité et ses façons de faire afin de mieux cibler ses interventions dans le contexte d'un contrôle juste et équitable.

### **2.3. Respect et mobilisation du personnel**

Contrôle routier Québec est conscient d'exiger des efforts soutenus, tant de son personnel opérationnel que de son personnel de soutien pour travailler sur les différents enjeux qu'il doit considérer et atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. En ce sens, des actions seront mises en place pour reconnaître l'apport de chacun à la réussite de sa mission.

## 3 • PLAN D'ACTION 2008

Les objectifs du Plan d'action 2008 de Contrôle routier Québec ont été déterminés dans la continuité de son plan d'action 2007 et du Plan stratégique 2006-2010 de la Société. De plus, l'effectif et les ressources financières, matérielles et informationnelles ont été pris en considération pour établir les résultats à atteindre. Le plan d'action qui suit présente donc les objectifs opérationnels et les actions (cibles) à réaliser.

### 3.1. Présentation des orientations, des objectifs et des cibles du Plan d'action

L'ensemble des objectifs de Contrôle routier Québec, ses cibles et ses indicateurs sont présentés aux tableaux suivants. Afin de préciser les liens et la cohérence entre le Plan d'action 2008 de Contrôle routier Québec et le Plan stratégique 2006-2010 de la Société, les orientations et les objectifs stratégiques précèdent les objectifs de l'agence.

#### PREMIÈRE ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Réduire le nombre de victimes de la route

Objectifs stratégiques de 2006-2010 de la Société	Objectifs de Contrôle routier Québec pour 2008	Cibles en 2008	Indicateurs
1.1.1 Participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale en sécurité routière.	1.1.1.1 Maintenir notre participation aux tables gouvernementales, telles que la Table québécoise de la sécurité routière et la Table gouvernement-industrie, et participer à l'élaboration du plan d'action gouvernemental.	<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Faire reconnaître l'apport et l'importance du contrôle routier du transport de personnes et de biens à la sécurité routière.</li> <li>B. Mettre en œuvre les dispositions de la Loi 42<sup>4</sup> et du projet de loi n° 55<sup>5</sup> pour les éléments qui interpellent Contrôle routier Québec.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de présences aux rencontres de la Table québécoise de la sécurité routière.</li> <li>■ Nombre de présences aux rencontres de la Table gouvernement-industrie.</li> <li>■ Nombre de dispositions mises en œuvre.</li> </ul>

4. Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude, adopté le 19 décembre 2007.

5. Loi modifiant le nouveau Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

**PREMIÈRE ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Réduire le nombre de victimes de la route**

Objectifs stratégiques de 2006-2010 de la Société	Objectifs de Contrôle routier Québec pour 2008	Cibles en 2008	Indicateurs
<p>1.1.2 Conformément au mandat de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile, à compter de l'année 2007, accentuer notre intervention sur les actions les plus propices à réduire le nombre de victimes de la route.</p>	<p>1.1.2.1 Effectuer des interventions spécifiques à l'égard du transport de biens et de personnes susceptibles de contribuer à la réduction du nombre de victimes de la route.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="812 506 1146 766">■ A. Augmenter de 10 % le nombre d'inspections complètes (niveau 1) selon la méthode nord-américaine de la <i>Commercial Vehicle Safety Alliance</i> (CVSA) faites par les contrôleurs routiers accrédités.</li> <li data-bbox="812 882 1146 1039">■ B. Effectuer des opérations provinciales et régionales à l'égard de l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations.</li> <li data-bbox="812 1071 1146 1165">■ C. Effectuer une enquête de conformité du transport de biens sur route.</li> <li data-bbox="812 1186 1146 1354">■ D. À la suite de la révision de nos modes de fonctionnement dans le contrôle en entreprises, effectuer 900 interventions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1146 506 1474 640">■ Nombre d'inspections complètes effectuées selon la méthode nord-américaine de la CVSA (niveau 1).</li> <li data-bbox="1146 651 1474 871">■ Nombre d'inspections complètes effectuées selon la méthode nord-américaine de la CVSA pour les autocars et pour les camions-citernes transportant des matières dangereuses.</li> <li data-bbox="1146 882 1474 976">■ Nombre d'opérations provinciales et régionales effectuées.</li> <li data-bbox="1146 987 1474 1060">■ Résultats des opérations provinciales et régionales.</li> <li data-bbox="1146 1071 1474 1123">■ Collecte de données réalisée.</li> <li data-bbox="1146 1186 1474 1249">■ Nombre d'interventions en entreprise.</li> </ul>
	<p>1.1.2.2 Lors de nos interventions, obtenir l'information pertinente pour un meilleur ciblage, la développer et la diffuser aux utilisateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="812 1354 1146 1533">■ Exploiter l'information pertinente par catégorie (éléments mécaniques défectueux, entreprises, types de transports).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1146 1354 1474 1438">■ Nombre de catégories d'information développées.</li> </ul>

**PREMIÈRE ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Réduire le nombre de victimes de la route**

Objectifs stratégiques de 2006-2010 de la Société	Objectifs de Contrôle routier Québec pour 2008	Cibles en 2008	Indicateurs
	1.1.2.3 Optimiser les infrastructures afin d'améliorer l'efficacité des contrôles.	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="813 520 1122 751">■ A. Mettre à jour la Planification quinquennale 2006-2010 de développement, de reconstruction, d'amélioration et du maintien du réseau des postes et aires de contrôle routier.</li> <li data-bbox="813 772 1122 947">■ B. Accomplir des actions se rattachant au rapport d'analyse sur la problématique budgétaire et de financement lié à la planification quinquennale.</li> <li data-bbox="813 968 1122 1058">■ C. Procéder à la mise à jour de l'entente MTQ-SAAQ de 1991.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1148 520 1456 548">■ Plan quinquennal mis à jour.</li> <li data-bbox="1148 772 1456 800">■ Nombre d'actions accomplies.</li> <li data-bbox="1148 968 1456 1031">■ Dépôt de la mise à jour de l'entente.</li> </ul>
1.2 Conformément au mandat de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile, d'ici la fin de l'année 2010, en concertation avec les partenaires du milieu, organiser et mettre en œuvre des actions régionales en matière de sécurité routière.	1.2.1 Accentuer la concertation et le rapprochement en matière de sécurité routière et de contrôle routier entre les divers acteurs concernés par le transport de personnes et de biens.	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="813 1098 1122 1161">■ A. Maintenir actives les tables de concertation.</li> <li data-bbox="813 1182 1122 1339">■ B. Faire une évaluation complète du fonctionnement des mécanismes de concertation et de la satisfaction des participants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1148 1098 1456 1161">■ Nombre de réunions tenues par les tables de concertation.</li> <li data-bbox="1148 1182 1456 1245">■ Plan d'action élaboré pour chacune des tables.</li> <li data-bbox="1148 1266 1456 1413">■ Dépôt d'un rapport d'évaluation sur le fonctionnement des mécanismes de concertation et de la satisfaction des participants.</li> </ul>

**DEUXIÈME ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Orienter les activités et la prestation de services en fonction des besoins et des attentes de la population, ainsi que des ressources disponibles**

Objectifs stratégiques de 2006-2010 de la Société	Objectifs de Contrôle routier Québec pour 2008	Cibles en 2008	Indicateurs
2.1 À compter de l'année 2008, assurer l'acquisition continue des connaissances pertinentes sur la clientèle de chacun des services.	2.1.1 Être à l'écoute des besoins, des préoccupations et des attentes de l'industrie et de nos partenaires à l'égard de Contrôle routier Québec.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A. Maintenir actif le comité consultatif.</li> <li>■ B. Tenir des activités d'information et de sensibilisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de réunions tenues par le comité consultatif.</li> <li>■ Nombre de journées portes ouvertes; nombre de participants; pourcentage de participants satisfaits.</li> <li>■ Nombre d'articles publiés dans les revues spécialisées.</li> </ul>
	2.1.2 À la suite d'un contrôle sur route, faire connaître aux propriétaires et aux exploitants de véhicules lourds la nature des interventions de Contrôle routier Québec.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A. Déployer le rapport d'intervention sur route (RIR) dans toutes les régions du Québec.</li> <li>■ B. Informer l'industrie et nos partenaires sur le rapport d'intervention sur route (RIR).</li> <li>■ C. Réaliser un sondage auprès de l'industrie sur le rapport d'intervention sur route (RIR).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de régions où le RIR est déployé.</li> <li>■ Nombre de communiqués et d'articles publiés au sujet du RIR à l'intention de l'industrie et de nos partenaires.</li> <li>■ Sondage réalisé et résultats obtenus.</li> </ul>
	2.1.3 Bien faire connaître à nos partenaires et à la population le rôle de Contrôle routier Québec et le travail des contrôleurs routiers en matière de sécurité routière.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Élaborer un plan de communication 2008 basé sur les recommandations du bilan du plan de communication 2007.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Dépôt du plan de communication 2008.</li> <li>■ Nombre d'activités réalisées prévues au plan de communication.</li> </ul>

**TROISIÈME ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Contribuer à la mise en place du guichet unique de services gouvernementaux**

Cette troisième orientation stratégique de la Société ne nécessite pas la participation de Contrôle routier Québec.

#### QUATRIÈME ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Assurer l'équilibre financier

Objectifs stratégiques de 2006-2010 de la Société	Objectifs de Contrôle routier Québec pour 2008	Cibles en 2008	Indicateurs
<p>Les objectifs de cette orientation stratégique de la Société ne requièrent pas la participation de Contrôle routier Québec.</p> <p>Toutefois, Contrôle routier Québec a la préoccupation de maintenir son équilibre financier et s'est donné un objectif.</p>	4. Assurer l'équilibre financier de Contrôle routier Québec.	■ Respecter l'entente de financement intervenue avec le ministère des Finances.	■ Entente respectée.

#### CINQUIÈME ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Optimiser nos façons de faire

Objectifs stratégiques de 2006-2010 de la Société	Objectifs de Contrôle routier Québec pour 2008	Cibles en 2008	Indicateurs
5.1 D'ici la fin de l'année 2010, à la suite d'un examen critique, avoir éliminé ou reconfiguré les activités pertinentes de la Société.	5.1.1 Recenser, décrire et évaluer toutes les activités de Contrôle routier Québec.	■ Décrire et analyser les activités retenues prioritairement, recommander des actions et procéder aux changements, s'il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre d'activités décrites et analysées.</li> <li>■ Rapport de recommandations déposé.</li> <li>■ Nombre de changements apportés.</li> </ul>
	5.1.2 Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LRQ, c. G-1.02), réaliser un plan d'exploitation pour la Vice-présidence et direction générale - Contrôle routier.	■ Réaliser un plan d'exploitation.	■ Plan d'exploitation réalisé.
	5.1.3 Doter Contrôle routier Québec d'un processus d'assurance qualité.	■ Élaborer un cadre de référence en matière d'assurance qualité.	■ Cadre de référence produit.

CINQUIÈME ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Optimiser nos façons de faire

Objectifs stratégiques de 2006-2010 de la Société	Objectifs de Contrôle routier Québec pour 2008	Cibles en 2008	Indicateurs
<p>5.2 D'ici la fin de l'année 2010, en vue d'offrir des services de qualité dans un contexte de réduction de l'effectif et de croissance du volume d'activités, optimiser les processus d'affaires dans tous les domaines d'activité de la Société.</p>	<p>5.2.1 Optimiser nos interventions en entreprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A. Terminer la mise en oeuvre du plan d'action sur les interventions en entreprise.</li> <li>■ B. Préparer les procédures spécifiques et compléter la formation des nouveaux contrôleurs en entreprise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Plan d'action mis en oeuvre.</li> <li>■ Nombre de procédures spécifiques terminées.</li> <li>■ Formation complétée.</li> </ul>
	<p>5.2.2 Optimiser nos interventions auprès des mandataires en vérification mécanique, notamment en fonction du programme de qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A. Rédiger et mettre en oeuvre les nouvelles procédures.</li> <li>■ B. Effectuer un contrôle de qualité administratif chez 10 % des mandataires en vérification mécanique.</li> <li>■ C. Assurer un contrôle de qualité opérationnel chez les mandataires en vérification mécanique en fonction des plaintes, des dénonciations reçues et des interventions sur route.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de procédures élaborées et mises en oeuvre.</li> <li>■ Nombre de mandataires formés.</li> <li>■ Nombre de contrôles de qualité administratifs réalisés chez les mandataires.</li> <li>■ Nombre de contrôles de qualité opérationnels réalisés chez les mandataires.</li> </ul>
	<p>5.2.3 Utiliser les systèmes de transport intelligents dans nos interventions afin d'augmenter la fluidité des transports et de faciliter la détection des contrevenants au poste de contrôle de Saint-Bernard-de-Lacolle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ A. Évaluer conjointement avec le MTQ l'efficacité des systèmes.</li> <li>■ B. Maintenir une veille technologique sur les systèmes de transport intelligents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Dépôt d'un rapport d'évaluation sur l'efficacité des systèmes.</li> <li>■ Nombre de sujets de veille suivis.</li> </ul>

**CINQUIÈME ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Optimiser nos façons de faire**

Objectifs stratégiques de 2006-2010 de la Société	Objectifs de Contrôle routier Québec pour 2008	Cibles en 2008	Indicateurs
	5.2.4 Poursuivre l'implantation de la méthode de vérification de la CVSA.	<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Compléter et maintenir la formation et l'accréditation des contrôleurs routiers selon la méthode de la <i>Commercial Vehicle Safety Alliance</i> (CVSA).</li> <li>B. Poursuivre l'accréditation de contrôleurs routiers concernant les autocars et les camions-citernes transportant des matières dangereuses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pourcentage de contrôleurs routiers accrédités selon la méthode de la CVSA.</li> <li>■ Nombre de contrôleurs routiers accrédités pour les autocars.</li> <li>■ Nombre de contrôleurs routiers accrédités pour les camions-citernes transportant des matières dangereuses.</li> </ul>
	5.2.5 Participer à la mise en place du projet de migration RENIR (Voix et Données).	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Poursuivre le projet de migration RENIR en fonction de l'échéancier du Centre de services partagés Québec.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de régions utilisant le système RENIR.</li> </ul>

**SIXIÈME ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Promouvoir une organisation respectueuse et mobilisatrice favorisant la contribution de chacun**

Objectifs stratégiques de 2006-2010 de la Société	Objectifs de Contrôle routier Québec pour 2008	Cibles en 2008	Indicateurs
6.1 D'ici la fin de l'année 2008, mettre en œuvre une stratégie de gestion du personnel propre à faciliter le changement organisationnel.	6.1.1 Gérer les divers changements organisationnels en se préoccupant de l'aspect humain.	<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Poursuivre les projets suivants avec une approche de gestion du changement : mise en œuvre de la nouvelle organisation du travail, RENIR et utilisation des systèmes de transport intelligents par les contrôleurs routiers.</li> <li>B. Assurer une présence active auprès des employés du point de vue de la communication et répondre à leurs besoins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Taux de satisfaction du personnel concerné par les changements à apporter pour chacun des projets quant à l'approche de gestion du changement.</li> <li>■ Nombre de réunions du gestionnaire tenues avec son personnel par service et direction.</li> </ul>
	6.1.2 Intégrer le rôle des sergents.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en œuvre le programme de formation destiné aux sergents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de sergents formés dans le programme de formation.</li> </ul>

**SIXIÈME ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Promouvoir une organisation respectueuse et mobilisatrice favorisant la contribution de chacun**

Objectifs stratégiques de 2006-2010 de la Société	Objectifs de Contrôle routier Québec pour 2008	Cibles en 2008	Indicateurs
	6.1.3 Développer les compétences du personnel de Contrôle routier Québec.	■ Consacrer au moins 4 % de la masse salariale à la formation de la main-d'œuvre.	■ Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation de la main-d'œuvre.
	6.1.4 Prévoir la relève du personnel de Contrôle routier Québec.	■ A. Réaliser un plan de main-d'œuvre 2008-2011. ■ B. Assurer le transfert d'expertise.	■ Plan de main-d'œuvre réalisé. ■ Pourcentage des nouveaux employés ayant un plan d'intégration.
6.2 À la fin de l'année 2010, avoir accentué les pratiques de gestion basées sur la participation, la responsabilisation et la valorisation du personnel de la Société.	6.2.1 Maintenir une stratégie de participation du personnel de Contrôle routier Québec.	■ A. Maintenir la participation du personnel aux réunions du Comité local d'organisation du travail (CLOT), des sous-comités du CLOT et des autres comités employeurs-employés. ■ B. Évaluer le processus d'implication et de consultation du personnel.	■ Nombre d'employés participant aux réunions du CLOT, des sous-comités du CLOT et des autres comités employeurs-employés. ■ Nombre de réunions du CLOT, des sous-comités du CLOT et des autres comités employeurs-employés. ■ Dépôt du rapport d'évaluation du processus d'implication et de consultation du personnel.
	6.2.2 Développer une culture de reconnaissance.	■ Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action annuel sur la reconnaissance.	■ Plan d'action déposé et mis en œuvre.

### 3.2. Facteurs de contingence

Le degré d'atteinte des objectifs énoncés dans le Plan d'action 2008 peut subir l'influence d'un certain nombre de facteurs externes à l'agence. Ces facteurs de contingence sont présentés ci-dessous dans le but d'expliquer des écarts potentiels entre les objectifs et les résultats obtenus en fin d'exercice financier. Cela devrait permettre une interprétation fiable des résultats au moment de la reddition de comptes. Ces facteurs de contingence sont notamment :

- la modification de l'environnement législatif et réglementaire encadrant les activités de la Société et de l'agence;
- des changements importants touchant l'industrie du transport routier qui pourraient survenir en cours d'exercice;
- des changements concernant l'organisation du travail qui pourraient survenir à la suite d'une modification des objectifs de gestion de la main-d'oeuvre gouvernementale.

## 4 • SUIVI DES RÉSULTATS ET REDDITION DE COMPTES

### 4.1. Suivi des résultats

Trois mécanismes de suivi des résultats permettent aux gestionnaires de Contrôle routier Québec d'adapter leurs actions afin d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan d'action. Ces mécanismes sont les suivants :

- un tableau de bord, qui donne une vue d'ensemble des opérations: il est mis à jour chaque semaine et est accessible à l'ensemble des gestionnaires de l'agence;
- un sommaire exécutif, qui contient les résultats relatifs aux indicateurs de performance et d'autres résultats opérationnels soumis mensuellement aux gestionnaires;
- un suivi trimestriel, sous forme de fiches descriptives, qui est produit pour chacun des objectifs fixés dans le Plan d'action, que cet objectif soit opérationnel ou de nature administrative.

### 4.2. Reddition de comptes

Un rapport de gestion faisant état de l'atteinte des objectifs que l'agence s'est fixés dans son plan d'action et de gestion de ses ressources est produit annuellement et transmis au ministre des Transports du Québec, pour dépôt à l'Assemblée nationale.

À noter que le Plan d'action 2008 de l'agence Contrôle routier Québec et ses autres documents publics sont consultables sur le site Web de la Société.

## Définitions

### Attestation du PEP

L'**attestation du PEP** confirme qu'une entreprise propriétaire de véhicules lourds répond aux normes du Programme d'entretien préventif. Cette attestation est délivrée à la suite d'une évaluation effectuée en entreprise par le Service de la vérification mécanique et du soutien aux mandataires.

### Avis de vérification d'un véhicule routier

Un **avis de vérification d'un véhicule routier (AVVR)** est un avis prescrivant un délai de 48 heures pour obliger un propriétaire à soumettre son véhicule à une vérification mécanique lorsqu'un contrôleur routier a des motifs de croire que le véhicule a été modifié (dans le sens de l'article 214 du CSR) ou qu'il présente un danger. Cet avis est également utilisé pour obliger un propriétaire à soumettre son véhicule à une vérification photométrique des vitres situées de chaque côté du poste de conduite.

### Bulletin technique

Le **Bulletin technique** a pour but d'informer les détenteurs du Guide du mandataire de l'entrée en vigueur d'une nouvelle politique ou d'une nouvelle norme relativement à la mise en œuvre du Programme de vérification mécanique obligatoire (PVMO). Un bulletin technique est également émis lorsqu'il y a une modification ou pour apporter des précisions quant à l'interprétation à donner aux normes ou aux politiques en vigueur.

### Bulletin d'information

Le **Bulletin d'information** a pour but d'apporter des précisions quant aux procédures à suivre pour vérifier les composantes des véhicules soumis au Programme de vérification mécanique obligatoire (PVMO).

### Certificat d'immatriculation temporaire

Le **certificat d'immatriculation temporaire** autorise la mise en circulation d'un véhicule routier sur un chemin public pour une période de temps déterminée. Il est habituellement délivré par la Société ou l'un de ses mandataires. Les contrôleurs routiers peuvent délivrer un tel certificat au propriétaire d'un véhicule routier immatriculé à l'extérieur du Québec et dont l'immatriculation n'est pas conforme aux dispositions d'une entente de réciprocité entre le Québec et un autre gouvernement.

### Certificat de vérification mécanique

Le **certificat de vérification mécanique (CVM)** est rédigé par le contrôleur routier sur route ou le contrôleur routier en entreprise lorsqu'il constate, à l'occasion d'une vérification sur route ou en entreprise, des déficiences majeures ou mineures selon le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers ou par le contrôleur routier en vérification mécanique dans le cadre d'une inspection pour obtenir une attestation reconnaissant le Programme d'entretien préventif de l'entreprise. Les CVM sont également délivrés par des mandataires de la Société à la suite d'une vérification mécanique effectuée conformément au Programme de vérification mécanique obligatoire.

### **Certificat restreint**

Le **certificat restreint** est délivré par les contrôleurs routiers en vertu de la Loi concernant la taxe sur les carburants. Il est remis à une personne qui effectue un déplacement interprovincial ou international de personnes ou de biens sans être titulaire d'un permis de l'International Fuel Tax Agreement (IFTA) ou qui n'a pas de certificat de voyage occasionnel.

### **Commercial Vehicle Safety Alliance**

Le **Commercial Vehicle Safety Alliance (CVSA)** est une institution qui prescrit une méthode d'inspections rigoureuse de véhicules lourds qui prévaut dans l'ensemble des juridictions nord-américaines.

### **Conformité d'un mouvement de transport**

La **conformité d'un mouvement de transport** est constatée lorsque l'ensemble des mesures prises au cours des contrôles sur route a permis de s'assurer que le mouvement de transport peut se poursuivre dans le respect des lois et des règlements.

### **Constat d'infraction**

Un **constat d'infraction** est remis en main propre par le contrôleur routier à un contrevenant ou à son représentant pour lui signifier que des infractions ont été constatées et que des poursuites sont intentées. Les infractions peuvent se rapporter au Code de la sécurité routière, à la Loi sur les transports, à la Loi concernant la taxe sur les carburants, à la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, à la Loi concernant les services de transport par taxi ou à la Loi sur les transports routiers (Canada).

### **Guide du mandataire.**

Le **Guide du mandataire** est conçu pour aider le mandataire à remplir adéquatement les obligations que la Société de l'assurance automobile du Québec lui confie dans le mandat de vérification mécanique et photométrique des véhicules routiers.

Ce guide contient les procédures que le mandataire doit suivre pour remplir les obligations décrites au cahier des charges ainsi qu'au contrat que le mandataire a signé avec la Société.

### **Guide du participant PEP**

Le **Guide du participant PEP** s'adresse à tout propriétaire ou tout locataire à long terme (un an et plus) d'un ou de plusieurs véhicules immatriculés au Québec et soumis à la vérification mécanique périodique obligatoire du Québec (PVMO) désireux d'adhérer au Programme d'entretien préventif (PEP). Il décrit les exigences relatives au Programme d'entretien préventif (PEP) ainsi que les modalités d'adhésion et d'application.

### **Mandat**

Un **mandat** est un contrat qui lie la Société et un mandataire. Il existe deux types de contrats : l'un est relatif aux véhicules lourds (plus de 3 000 kg); l'autre, aux véhicules légers (3 000 kg ou moins). Un contrat peut être assorti d'une ou de plusieurs annexes permettant au mandataire d'exploiter une unité mobile ou d'offrir des services d'expertise technique pour le compte de la Société.

### **Mandataire en vérification mécanique**

Le **mandataire en vérification mécanique** est accrédité par la Société pour effectuer, contre rémunération, la vérification mécanique des véhicules visés dans le Programme de vérification mécanique obligatoire et pour confirmer la conformité d'un véhicule à la suite de la délivrance d'un certificat de vérification mécanique indiquant une défectuosité mineure ou majeure.

### **Mouvement de transport**

Un **mouvement de transport** se définit comme le déplacement d'un véhicule ou d'un ensemble de véhicules transportant des personnes ou des biens entre son point de départ et sa destination.

### Rapport d'infraction général

Le **rapport d'infraction général** est rédigé et transmis au ministère visé (ministère de la Justice du Québec, ministère des Transports du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec ou ministère du Revenu du Québec) pour qu'il intente des poursuites contre un contrevenant. Ce type de rapport est produit systématiquement par les contrôleurs routiers en entreprise lorsqu'ils constatent une infraction et, à l'occasion, par les contrôleurs routiers sur route s'ils constatent qu'une infraction a été commise et qu'aucun constat d'infraction ne peut être remis immédiatement au défendeur ou à son représentant. Lorsque ce rapport est remis en entreprise, il prend l'appellation d'un **rapport d'infraction général en entreprise (RIGE)**.

### Rapport d'inspection en entreprise

Le **rapport d'inspection en entreprise (RIE)** est remis à une personne responsable de l'entreprise à la suite d'une inspection. Il contient un résumé des principales observations et lacunes constatées et, le cas échéant, des recommandations pour les corriger.

### Rapport d'intervention sur route

Le **rapport d'intervention sur route (RIR)** est un document qui vise à informer par écrit les propriétaires et les exploitants de véhicules lourds de l'ensemble de vérifications, conformes ou non, effectuées par des contrôleurs routiers lors d'une intervention.

### SAAQ-clic

Les services de l'application « **SAAQ-clic** » offerts sur info-route par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) sont principalement destinés aux mandataires en vérification mécanique. Ils concernent le traitement des certificats de vérification mécanique (CVM) émis et les services qui leur sont rattachés. À la suite d'une vérification mécanique, le mandataire doit consigner l'état du véhicule sur un rapport de vérification mécanique. Le formulaire électronique, prévu à cet effet, est aussitôt transmis à la SAAQ par inforoute.

### Sommaire d'inspection

Un **sommaire d'inspection** est rédigé par les contrôleurs routiers en entreprise à la suite d'une inspection. Le déroulement, les résultats de l'inspection et, le cas échéant, les infractions constatées et les recommandations du contrôleur sont décrits dans le sommaire d'inspection, lequel est joint au rapport d'infraction général. S'il n'y a aucune infraction, le sommaire est conservé au service du contrôle routier de la région.

### Transport de biens

Le **transport de biens** a trait à tout type de transport de biens, de marchandises ou d'équipements. Sont également inclus dans cette catégorie les véhicules-outils circulant sur le réseau routier.

### Transport de personnes

Le **transport de personnes** inclut le transport par autobus ou par minibus, le transport par taxi ou par limousine et le transport scolaire effectué avec un véhicule routier circulant sur le réseau routier.

